

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Bottom Guard Protect – Protection de bas de caisse à base d'eau Recouvrable
Numero d'article: 2892995

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Protection contre la corrosion

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

NORMBEL SPRL
Rue des Héritages, 3
5336 Courriere / BELGIUM
Téléphone +32 487 53 05 05
Site internet www.normfest.com
E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques

Fiche de Données de Sécurité

rodolphe@normbel.be

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

Aucun

Mentions de danger

Aucun

Caractéristique particulière

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2004/42/CE

9,7 g/L II B c Primaire (Bouche-pores et primaire divers pour métaux) (max. 540 g/l)

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <3	Quartz ($\leq 10\mu\text{m}$) CAS: 14808-60-7, EINECS/ELINCS: 238-878-4 GHS/CLP: STOT RE 1: H372
0,1 - <1	Ammoniac, anhydre CAS: 7664-41-7, EINECS/ELINCS: 231-635-3, EU-INDEX: 007-001-00-5 GHS/CLP: Flam. Gas 2: H221 - Press. Gas: H280 - Acute Tox. 3: H331 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Acute 1: H400
0,005 - <0,05	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EINECS/ELINCS: 220-120-9, EU-INDEX: 613-088-00-6, Reg-No.: 01-2120761540-60-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 2: H330 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411, Facteur M (toxicité aiguë): 1 SCL [%]: 0,05: Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.
Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage en magasin seulement dans leurs emballages d'origine et bien fermés.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

Substance
Ammoniac, anhydre
CAS: 7664-41-7, EINECS/ELINCS: 231-635-3, EU-INDEX: 007-001-00-5
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 14 mg/m ³
Valeur limite court terme: 50 ppm, 36 mg/m ³
Quartz
CAS: 14808-60-7, EINECS/ELINCS: 238-878-4
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,1 mg/m ³
Mica
CAS: 12001-26-2, EINECS/ELINCS: 310-127-6
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 3 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Ammoniac, anhydre
CAS: 7664-41-7, EINECS/ELINCS: 231-635-3, EU-INDEX: 007-001-00-5
8 heures: 20 ppm, 14 mg/m ³
Court terme (15 minutes): 50 ppm, 36 mg/m ³

DNEL

Substance
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,966 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,81 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,345 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,2 mg/m ³

PNEC

Substance
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
Sol, 3 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 4,99 µg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 49,9 µg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1,03 mg/L
Eau de mer, 0,403 µg/L
Eau douce, 4,03 µg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

>0,45 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosoles.

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Non déterminé

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	gris
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	7,07
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	100 (l'eau)
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	2,3
Densité [g/cm³]	1,28
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non applicable dynamique: 245 mPas
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ammoniac, anhydre, CAS: 7664-41-7

LD50, oral, rat, 350 mg/kg (29% Solution)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

ATE, oral, 500 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit

ATE-mix, inhalatoire (gaz), >50000 ppm

Substance

Ammoniac, anhydre, CAS: 7664-41-7

LC50, inhalatoire, rat, 1,4 mg/l/4h

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

ATE-mix, inhalatoire, 0,5 mg/l 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

œil, Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

dermique, irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Peut produire une réaction allergique.

Substance

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

dermique, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date d'émission 17.04.2023, Révision 17.04.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 9 / 14

organes cibles — exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

NOAEL, oral, rat, 69 mg/kg bw/day (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

in vivo, négatif

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

- Fécondité

Substance

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

NOAEL, oral, rat, 112 mg/kg bw/day (subchronic), un effet néfaste observé, Effect on fertility,

- Développement

Substance

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

NOAEL, oral, rat, 112 mg/kg bw/day (subchronic), un effet néfaste observé, Effect on fertility,

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Autres informations

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ammoniac, anhydre, CAS: 7664-41-7

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 0,53 mg/l

EC50, Bacteria, 2 mg/l/5min

EC50, (48h), Daphnia magna, 24 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 2,2 mg/L

EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 0,11 mg/L

EC50, (48h), Daphnia magna, 0,643 mg/L

NOEC, (28d), Oncorhynchus mykiss, 0,21 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070301*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (BE): Non déterminé.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** 0,76 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H221 Gaz inflammable.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: Ammoniac, anhydre
SECTION 3 ajouté: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
SECTION 3 supprimé: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
SECTION 3 supprimé: 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one
SECTION 2 supprimé: 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one
SECTION 2 supprimé: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
SECTION 2 supprimé: ATTENTION
SECTION 2 ajouté: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
SECTION 2 supprimé: point d'exclamation
SECTION 2 supprimé: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
SECTION 2 supprimé: Skin Sens. 1
SECTION 2 supprimé: P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.
SECTION 2 supprimé: P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
SECTION 2 ajouté: Aucun
SECTION 2 ajouté: Aucun
SECTION 2 supprimé: P280 Porter des gants de protection.
SECTION 9 ajouté: dynamique: [x]
SECTION 9 ajouté: Non applicable
SECTION 9 supprimé:
SECTION 9 ajouté: (l'eau)
SECTION 9 supprimé: Non applicable
SECTION 11 supprimé: Peut provoquer une allergie cutanée.
SECTION 11 ajouté: Peut produire une réaction allergique.
SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
SECTION 16 supprimé:
SECTION 16 supprimé: Méthode de calcul
SECTION 16 supprimé:

Copyright: Chemiebüro®